

19 AVR. 2013

COURRIER ARRIVEE


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la
Commune de L'ILE ROUSSE**

 Séance publique du
Lundi 16 avril 2018 à 18h00

Date de la convocation : 10.04.2018

Date d'affichage : 10.04.2018

 REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE
 COMMUNE DE L'ILE-ROUSSE

Afférents à l'Assemblée délibérante	Nombre de Membres			
	En exercice	Présents	absents	représentés
27	27	23		4

**Objet de la délibération : Signature d'une convention entre la Société CORSICA
SÛRE et la commune (annexe 3)**

L'an deux mille dix-huit et le seize avril à 18h00, le Conseil Municipal, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée le 10 avril 2018 par M. Jean-Joseph ALLEGRINI-SIMONETTI, Maire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, M. NAPPI Henri, Mme AMBROGI Josette, M. SANTINI Jean-Pierre, Mme AMADEI Toussainte, M. MAUSHART Pierre-François, Mme DE MEYER Hélène, Mme COLOMBANI Anne-Marie, Mme ALLEGRINI Marie-Josée, M. AMBROGI Stéphane, M. ANTONELLI Pierre, M. ANTONIOTTI François, Mme CAPINIELLI Marie-Josèphe, Mme COLOMBANI-BUISSON Josée, M. GUERRINI Antoine, M. ORABONA Vincent, Mme SALDUCCI Antoinette, Mme SOUSSAN-CASANOVA Sarah-Serena, Mme BASTIANI Angèle, M. DARY Blaise, Mme LEONI Pamela, M. MATTEI Hyacinthe, M. ORSINI Joseph, Mme POZZO DI BORGIO Annick.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

MANDANTS	MANDATAIRES	DATE DE LA PROCURATION
FERRANDI Jeanne-Paule	AMBROGI Josette	09.04.2018
COLONNA Nonce-François	MAUSHART Pierre-François	16.04.2018
LEONI Pamela	DARY Blaise	15.04.2018
FRANCESCHINI Isabelle	ORABONA Vincent	16.04.2018

Absents :
Le conseil a choisi comme secrétaire Sarah-Serena SOUSSAN-CASANOVA

Le Maire expose à l'assemblée :

Que depuis l'article 28 de la loi MACRON N° 2015-990 du 6 août 2015 a modifié le Code de la Route en y ajoutant les articles L 221-4 à L 221-10 qui prévoient la possibilité de confier la surveillance de l'examen du code de la route à un prestataire agréé par l'Etat.

Dans ce cadre, la société CORSICA SURE, disposant d'un agrément ministériel, sollicite la municipalité pour la mise à disposition de la salle du stade.

Le projet de convention prévoit une mise à disposition de la salle du stade au tarif de 50€ HT la demi-journée et 100€ HT la journée.

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser le maire à signer avec la société CORSICA SURE, représentée par M. CALVANO Jean-François, une convention relative à la mise à disposition de la salle du stade au tarif de 50€ HT la demi-journée et 100€ HT la journée.

**Oui l'exposé du Maire,
et après en avoir délibéré,**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide par :

Ont voté pour : 22

Ont voté contre : -

Se sont abstenus : 5

Décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention dont le projet est joint à la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de L'Île-Rousse.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

